



ÉQUIPE SPÉCIALISÉE
dans la prise en charge à **DOMICILE**
des personnes atteintes de la
MALADIE D'ALZHEIMER



L'équipe Spécialisée Alzheimer, autorisée par l'arrêté N° 2012-86 par l'Agence Régionale de la Santé, est issue de la mesure n°6 du plan Alzheimer 2008-2012, initiée par le Ministère de la santé « Stratégie thérapeutique non médicamenteuse dans la maladie d'Alzheimer ».

L'ÉQUIPE SPÉCIALISÉE ALZHEIMER DU SER

PROPOSE À DOMICILE

DES SÉANCES DE SOINS D'ACCOMPAGNEMENT ET



Nos objectifs

- **L'INDÉPENDANCE ET L'AUTONOMIE** de la personne dans son environnement en maintenant ses capacités motrices, sensibles et comportementales.
- **LE SOUTIEN DES PROCHES ET DES AIDANTS** par l'écoute et l'accompagnement.

Nos actions

- **DES ACTIONS** liées à la mobilité, à la communication, à la vie quotidienne (activités thérapeutiques et culturelles, entretien de la marche, sorties à pied avec stimulation de la mémoire, ...).
- **LE SOUTIEN DES AIDANTS** (explications sur la maladie, les attitudes à privilégier, les structures d'accueil, ...).
- **L'AMÉNAGEMENT DU DOMICILE** (adaptation, sécurité du logement, ...).



Avec qui ?

- **L'E.S.A. SE COMPOSE DE :**
 - . Une infirmière coordonnatrice,
 - . Un(e) ergothérapeute / un(e) psychomotricien(ne),
 - . Des assistants de soins en gériatrie.

Cette équipe travaille en collaboration avec vos aidants habituels : famille, auxiliaire de vie, médecin traitant, infirmière libérale, service de soins à domicile et autres intervenants paramédicaux.



Comment ?

- **SUR PRESCRIPTION MÉDICALE** une fois le diagnostic posé, maladie d'Alzheimer ou maladie apparentée.
- **SELON L'OBJECTIF DU PROJET DE SOINS D'ACCOMPAGNEMENT ET DE RÉHABILITATION :**
 - . **ÉLABORÉ** par l'ergothérapeute lors de la visite d'évaluation.
 - . **MIS EN APPLICATION** par les assistants de soins lors des séances de soins.
 - . **FINALISÉ** par un bilan transmis au médecin et proposition d'un relais.

Où ? Quand ?

- **L' E.S.A. INTERVIENT :**
 - . Sur **35 communes** de **Seine et Marne**.
Carte du secteur d'intervention au dos de la plaquette.
 - . Du **lundi au vendredi de 9h à 17h**
au domicile de la personne.

Combien ?

- **LA PRESCRIPTION MÉDICALE :**
 - . Bénéficie d'une **prise en charge à 100%** par l'assurance maladie.
 - . Doit mentionner « **12 à 15 séances de réhabilitation pour maladie d'Alzheimer ou apparentée** ».





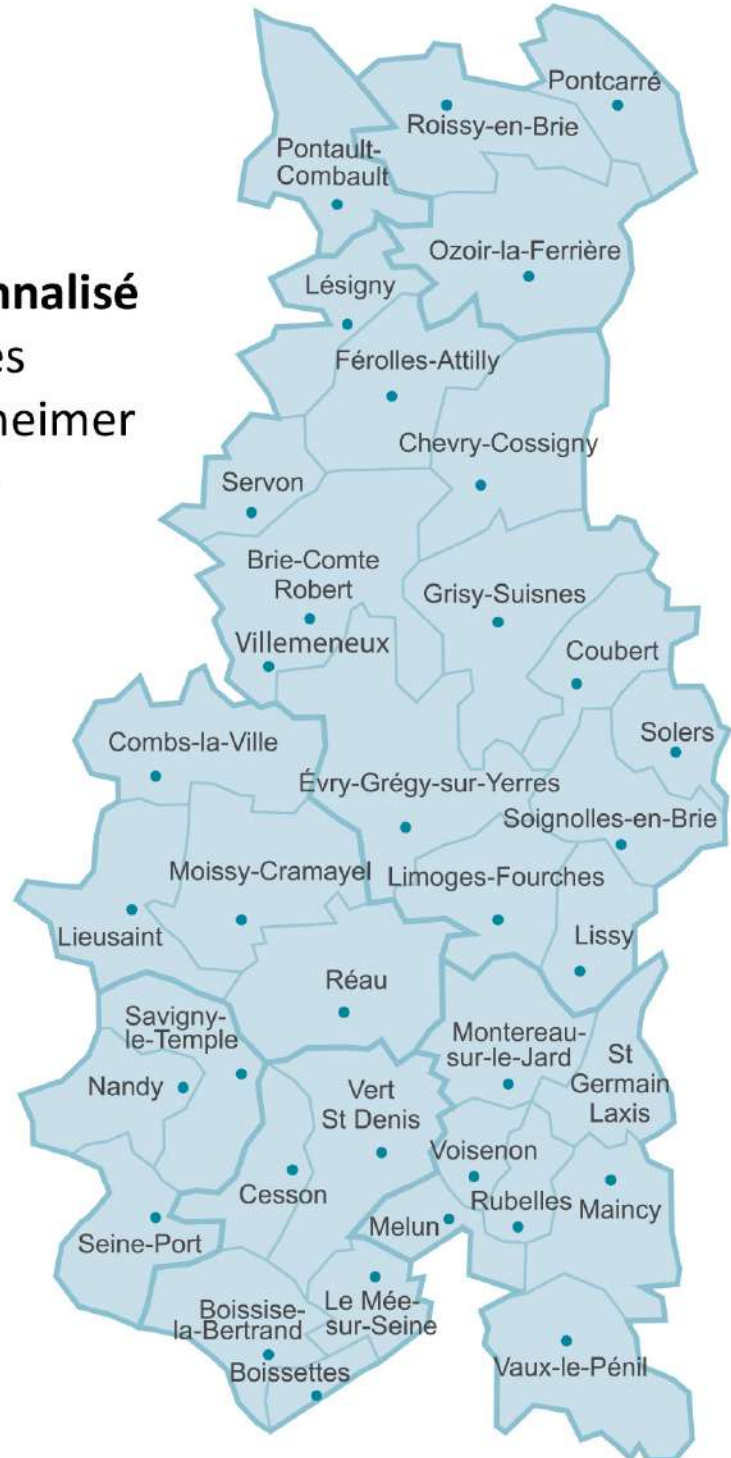
SERVICE DE MAINTIEN À DOMICILE

pour personnes âgées et personnes dépendantes

et pour personnes atteintes
de la maladie d'Alzheimer

Un **accompagnement personnalisé**
pour aider les personnes
atteintes de la maladie d'Alzheimer
ainsi que leurs aidants

SECTEUR D'INTERVENTION
de l'Équipe Spécialisée Alzheimer :
CENTRE OUEST
DE LA SEINE ET MARNE



SMAD - Bâtiment Espace Lieusaint
96 rue de Paris - 77127 LIEUSAIN

Tél. : **01 60 60 45 46** - Fax : 01 64 88 87 39
Mail : esa@smad77.fr

Association déclarée en Préfecture de Melun sous le numéro 05 891 le 7 octobre 1983